



Monteur en chauffage et sanitaire (H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Apprentissage

Durée

3 ans

Tranche d'âge

- de 18 ans

18 à 25 ans

Finalité

Certificat

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Te former pour faire **monter la température** ! Tel Mario et Luigi, tu n'as pas peur de jouer avec les tuyaux, l'eau et le feu ? Alors deviens Chauffagiste !

Le Monteur et la Monteuse en chauffage et sanitaire **installent et placent tous types d'installations sanitaires, de chauffage ou de ventilation**, en fonction du bâtiment et de l'installation souhaitée par le client. Chaudières, pompes à chaleur, radiateurs, tuyaux, ventilations, chauffe-eaux et autres boilers n'auront plus de secret pour toi grâce à cette formation !

Au cours de cette formation en apprentissage, tu apprendras toutes les techniques et développeras toutes les compétences nécessaires au métier de Monteur en chauffage et sanitaire :

Préparer le chantier : tu apprends à déterminer les différentes phases de travail en fonction des plans et demandes du client. Tu effectues les commandes de matériaux et de matériel, tu vérifies la qualité et la quantité du matériel souhaité et tu apprends à l'acheminer et le stocker sur le chantier.

Poser des canalisations : sur base du plan de montage, tu apprends à façonner, poser, accrocher et fixer les différentes canalisations. Tu apprends aussi à faire des tranchées et des saignées pour y glisser les tuyaux et à les ragréer avec un niveau de finition adapté.

Assembler les tuyauteries : tu apprends à raccorder les tuyaux et les différents systèmes de filtres, d'évacuations et de chauffages entre eux. Tu apprends aussi à faire un raccordement aux réseaux de distribution d'énergies, en particulier l'eau.

Mettre en place des installations : tu apprends à assembler, placer et raccorder une installation et des raccordements de matériel de chauffage central comme des radiateurs, chaudières et brûleurs.

Contrôler une installation : tu apprends à contrôler une installation de chauffage, de ventilation et de sanitaire avant sa mise en marche. Tu vérifies que tout respecte bien les normes de conformité. Tu apprends aussi à vérifier l'étanchéité de l'installation et à la réparer en cas de fuite.

Les Monteurs en chauffage et sanitaire travaillent le plus souvent en équipe. Ils évoluent sur des chantiers de constructions neuves, des chantiers de rénovation ou chez des particuliers.

Alors si tu souhaites un bon tuyau pour ton avenir professionnel, rends-toi dans l'un des Centres IFAPME pour débiter ta formation !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-alternance>) : ± 1j. de cours généraux, théoriques ou pratiques en Centre et ± 4j. de pratique en entreprise par semaine ; rémunérés.

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Fonction Critique » : les employeurs ont du mal à trouver des candidats correspondant pleinement aux offres d'emploi. Vous aurez donc des possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Débouché(s) métier(s)

Employé / Employée dans une société de sanitaire et chauffage

Employé / Employée dans une société de construction

Par exemple : Chauffagiste pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-lifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui engage fréquemment

Débouché(s) future(s) formation(s)

Installateur en chauffage central (<https://ifapme.be/formations/chef-dentreprise/installateur-en-chauffage-central>) (adulte)

Technicien chauffagiste - chaudières à combustibles liquides et gazeux (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/technicien-chauffagiste-chaudieres-combustibles-liquides-et>) (adulte)

Ventiliste (<https://ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ventiliste>) (adulte)

Certifications CERGA en formation continue

Point(s) fort(s)

Fonction critique (nombreux emplois) Inscription gratuite Travail en autonomie ou en équipe Travail en atelier et à l'extérieur

Finalité

Certificat d'apprentissage homologué par la Communauté française

Correspondance avec le Certificat de qualification délivré par l'enseignement secondaire obligatoire (CQ6P)

Aptitudes

Le monteur et la monteuse en chauffage et sanitaire doivent posséder plusieurs aptitudes :

Attrait pour la technologie

Orienté « Sécurité » et « Service Client »

Esprit d'équipe et sens des responsabilités

Avoir un objectif professionnel clair et précis

Bonne dextérité manuelle et aptitudes à travailler en hauteur

Flexible et mobile

Programme

1ère année :

- E19/1 Sensibilisation à la performance énergétique des bâtiments (4h)
- E19/1 Finitions (4h)
- E19/1 Analyse, préparation et communication (20h)
- E19/1 Appareils sanitaires (20h)
- E19/1 Canalisations en acier (20h)
- E19/1 Canalisations minces (12h)
- E19/1 Canalisations en matière synthétique (16h)
- E19/1 Eaux usées (40h)
- E19/1 Organisation de chantier (12h)
- E19/1 Tubage (vcm - canalisations électriques) (24h)
- E19/1 Formation de base à la sécurité (8h)

2ème année :

- E19/2 Corps de chauffe (8h)
- E19/2 Organisation du chantier (+travaux en hauteur) (4h)
- E19/2 Canalisations (8h)
- E19/2 Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (20h)
- E19/2 Approvisionnement combustible (16h)
- E19/2 Appareils de distribution (12h)
- E19/2 Local chaufferie (20h)
- E19/2 Gaz (28h)
- E19/2 Production d'ECS & Echangeurs (48h)
- E19/2 Analyse, préparation et communication (4h)
- E19/2 Sensibilisation à la performance énergétique des bâtiments (4h)

3ème année :

- E19/3 Organisation de chantier (4h)
 - E19/3 Analyse, préparation et communication (4h)
- 

E19/3 Canalisations (8h)

E19/3 Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (16h)

E19/3 Climatisation (8h)

E19/3 Dimensionnement (8h)

E19/3 Commandes électriques et régulation (24h)

E19/3 Appareils spéciaux & gestion de l'eau (24h)

E19/3 Mise en service - Maintenance (24h)

E19/3 Perfectionnement (8h)

E19/3 Placement et raccordement d'appareillage de chauffage (8h)

E19/3 Façonnage et placement de conduites d'évacuation des eaux usées et placement et raccordement d'appareils sanitaires (8h)

Condition d'admission à une formation pour jeunes - Conditions spécifiques

Conditions spécifiques liées à cette formation

Le candidat qui souhaite conclure un contrat d'Alternance pour cette profession doit répondre à l'une des conditions suivantes :

Avoir **15 ans accomplis** et avoir **réussi** le 1er degré de l'enseignement secondaire (**CE1D**) ou une 3ème année de l'enseignement professionnel ;

Avoir **15 ans accomplis** et avoir fréquenté 2 années du 1er degré de l'enseignement secondaire ordinaire ou spécialisé de forme 4 et
réussir l'épreuve d'admission spécifique, organisée par l'IFAPME

L'âge maximum varie en fonction de la durée du contrat d'alternance, établi dans le cadre du plan de formation avec le Référent IFAPME.

pour un contrat d'alternance de 3 ans : être âgé de 23 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 2 ans : être âgé de 24 ans maximum au 31/12 de l'année de signature.

pour un contrat d'alternance de 1 an : ne pas avoir atteint 25 ans à la signature du contrat.

S'inscrire à une formation pour jeunes

Délais et informations

La conclusion d'un contrat d'alternance est **possible toute l'année**.

L'inscription à une formation en apprentissage est gratuite. Elle se fait dans un **Service Alternance IFAPME** (<https://ifapme.be/services>).

S'inscrire

Un référent IFAPME vous accompagne dans vos démarches :

Contactez un **Service Alternance IFAPME** (<https://ifapme.be/services>) près de chez vous et prenez rendez-vous avec un référent IFAPME.

Le référent établira avec vous **votre parcours de formation** en alternance en tenant compte de vos acquis scolaires, de votre projet professionnel, de vos motivations, de votre âge et de votre statut. Merci de préparer les documents suivants :

votre carte d'identité ;

votre dernier bulletin scolaire et attestations reçues ;

les coordonnées éventuelles de l'entreprise avec laquelle vous souhaitez conclure un contrat d'alternance.

Le référent vous inscrit au Centre de formation sur base du métier choisi et des informations reçues.

Si vous avez **trouvé une entreprise de formation**, votre référent contactera celle-ci pour fixer une date de signature du contrat d'alternance.

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, **Embuild** (<https://embuild.be/fr>) et **Constructiv** (<https://constructiv.be/fr-BE/>), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon propose également des incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations>)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire) (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire>)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction](https://www.ifapme.be/reconstruction) (<https://www.ifapme.be/reconstruction>).



Limal

Rue Charles Jaumotte, 7 1300 Wavre (Limal)

010 41 95 82

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h à 17h

Le vendredi : de 8h à 16h

010 41 95 73

centre.wavre@ifapme.be

Type d'inscription

Au Service IFAPME

Bon à savoir

Pour vous inscrire, contactez le Service IFAPME (<https://ifapme.be/services>) le plus proche de chez vous.

Vous n'avez pas trouvé toutes les infos que vous cherchiez? Prenez contact avec nos conseiller(e)s!